

PLUi - La Lettre n°2

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Décembre 2022



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, se fonde sur le croisement des enjeux communaux et communautaires, identifiés par le diagnostic, par l'ensemble des acteurs et de la population. Son élaboration permet la planification d'une politique d'aménagement et d'urbanisme cohérente et solidaire entre les communes, pour « mieux vivre ensemble ».

Quatre axes ont ainsi été retenus :

- **Axe 1 : Une stratégie de développement économique, établie sur le long terme, pour générer de l'emploi et accompagner le dynamisme local**
- **Axe 2 : Une organisation urbaine qui valorise les spécificités communales et permet le développement de solidarités territoriales**
- **Axe 3 : Un développement qui limite son empreinte écologique et accompagne la transition énergétique des territoires**
- **Axe 4 : Une identité prise en compte pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité touristique**

AXE 1 : UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉTABLIE SUR LE LONG TERME, POUR GÉNÉRER DE L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LE DYNAMISME LOCAL

1. Mettre en œuvre une stratégie économique cohérente

- Renforcer la qualité et la complémentarité des zones d'activités pour répondre à un spectre large d'entreprises
- Proposer une offre d'accueil diversifiée pour répondre aux besoins du tissu économique existant et futur

2. Assurer des conditions favorables au développement d'une agriculture performante sous toutes ses formes

- Donner au socle agricole et forestier une visibilité sur l'évolution à moyen et long terme du territoire
- Accompagner les mutations agricoles du territoire



UN PROJET CONCERTÉ

Tout au long de cette procédure, la concertation est organisée auprès de la population, des acteurs du territoire, des élus pour mieux comprendre les besoins et les attentes.



S'INFORMER

Site internet dédié :
www.perchenormand.fr
Lettres du PLUi / Articles périodiques dans les bulletins communautaires et communaux



ÉCHANGER / DÉBATTRE

Les Balades du PLUi
Réunions publiques :
Présentation du diagnostic et du PADD
Boutiques d'information Éphémères

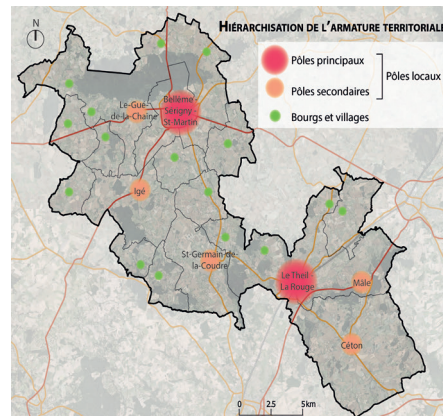
AXE 2 : UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉTABLIE SUR LE LONG TERME, POUR GÉNÉRER DE L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LE DYNAMISME LOCAL

1. Organiser le développement urbain de façon à maintenir une qualité de vie pour les habitants d'aujourd'hui et de demain

- Conforter et renforcer une armature territoriale multipolaire qui favorise les complémentarités entre les communes
- Mettre en cohérence la localisation des futurs équipements avec l'armature territoriale

2. Concilier réduction de la consommation foncière avec la croissance démographique du territoire

- Poursuivre la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles
- Accompagner et encadrer l'optimisation foncière



AXE 3 : UNE ORGANISATION URBAINE QUI VALORISE LES SPÉCIFICITÉS COMMUNALES ET PERMET LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES

1. Faire de la protection de la biodiversité, des paysages et de la ressource en eau un pilier du territoire global

- Préserver et valoriser la biodiversité en déclinant la Trame Verte et Bleue
- S'appuyer sur les spécificités des unités paysagères locales pour accompagner le développement local

2. S'engager en faveur de la transition énergétique

- Accompagner le secteur résidentiel pour réduire sa consommation d'énergie
- Favoriser une augmentation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

3. Engager une réponse collective aux enjeux de mobilité

- Encourager un usage raisonné de la voiture et une stabilisation de la part des usages des modes motorisés
- Optimiser les dessertes en transport en commun
- Augmenter la part des modes actifs dans les déplacements quotidiens

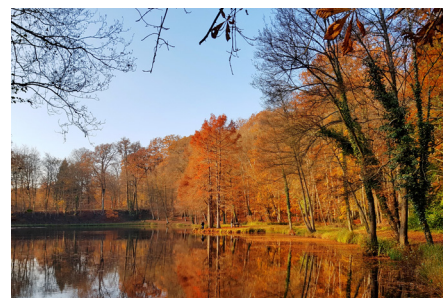


AXE 4 : UNE IDENTITÉ PRISE EN COMPTE POUR VALORISER LE CADRE DE VIE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

1. Valoriser les qualités paysagères du territoire

2. Développer la destination touristique par une offre d'accueil visible

- Favoriser la découverte du patrimoine autour d'itinéraires touristiques
- Renforcer le tourisme rural, la découverte et l'offre d'hébergement associée



www.perchenormand.fr

Appenai-sous-Bellême | Belforêt-en-Perche | Bellême | Bellou-le-Trichard | Ceton | Chemilli | Dame-Marie | Igé | La Chapelle-Souëf | Pouvrai | Saint-Fulgent-des-Ormes | Saint-Germain-de-la-Coudre | Saint-Hilaire-sur-Erre | Saint-Martin-du-Vieux-Bellême | Val-au-Perche | Vaunoise